

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Coralie Bourdelain, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Mireille Berthuin, Antoine Crézé, Astrid Bouchard, Cathy Peloso, Dominique Capron, Thierry Rutgé, Caroline Driol, Stéphane Mastropietro

Procurations : Patrick Hervé à Coralie Bourdelain, Frédéric Géromin à Stéphane Mastropietro, Anne Isabelle à Cathy Peloso

Absents : Christophe Corbet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme GAYET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 5 juin 2023

DELIBERATION N°4

Objet : Actualisation de la convention de location de droit de chasse entre la commune et l'ACCA de Revel

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 mars 1999, formalisant la location du droit de chasse sur le territoire communal,

Considérant la nécessité d'actualiser ladite convention,

AUTORISE Mme la Maire à signer la convention de location de droit de chasse mise à jour entre l'ACCA et la commune de Revel.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité à Revel, le 9 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,

Mme GAYET,

Secrétaire de séance



Mme Bourdelain,

Maire de Revel

